

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : Néant

Pouvoirs de : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme BELLEVILLE Patricia
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. GRANDGAUD Sélim-Thomas

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Ressources humaines – Comité Social Territorial : création

N°20231212-01

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

La Ville de Guillestre compte 59 agents au sein de ses effectifs (38 titulaires, 2 stagiaires et 19 agents contractuels de droit public). Au regard des effectifs constatés au 1^{er} janvier 2022 un Comité Social Territorial (CST) aurait dû être créé.

Cependant la collectivité n'a pas organisé de scrutin pour les élections des représentants du personnel et la commune de Guillestre dépend toujours du CST placé auprès du Centre de Gestion des Hautes Alpes.

La commune aimerait régulariser la situation et organiser un scrutin aux fins d'élire les représentants du personnel qui siégeront au sein du CST de la commune de Guillestre.

L'objectif de la présente délibération est de fixer une date pour ce scrutin qui tout en restant dans des délais raisonnables, permettra de mettre en œuvre toutes les étapes qui doivent précéder ce scrutin ; à savoir la consultation des organisations syndicales du départements, la rédaction d'un protocole d'accord qui devra déterminer le nombre des représentants de ce futur CST, déterminer le ou les modes de scrutin retenus...

La commune propose donc la date du mardi 10 décembre 2024.

En attendant la mise en place du CST de la commune, tous les dossiers nécessitant un avis du CST sont soumis à l'avis de l'instance placée auprès du Centre de Gestion du département.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L 251-5 à L 251-10 ;

VU le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comité Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion des Hautes Alpes en date du 30 novembre 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la date du mardi 10 décembre 2024 pour l'organisation des élections professionnelles en vue d'élire les membres du Conseil Social Territorial de la Ville de Guillestre.
- **PRECISE** que les organisations syndicales représentatives du département seront conviées à une réunion afin de finaliser le protocole d'accord quant à la composition du futur comité social territorial de la Ville de Guillestre (entre trois et cinq représentants) et l'organisation du scrutin.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou, en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la ville de Guillestre, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 décembre 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 15 DEC. 2023

Publié le : 15 DEC. 2023

